Procréation assistée Canada

2008-2009

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Leona Aglukkaq
Ministre de la Santé

Table des matières

Message de la ministre 3
Message de la présidente 4
Section 1 : Présentation de l'Agence 5
1.1 Renseignements sommaires 6
Raison d'être 6
Responsabilités 6
Résultat stratégique 7
Architecture des activités de programme 7
1.2 Résumé du rendement 7
Ressources financières 7
Ressources humaines 8
Contribution des priorités aux résultats stratégiques 10
Analyse des risques 12
Profil des dépenses 13
Section 2 : Analyse des activités de programme par résultat stratégique 15
2.1 Résultat stratégique 1 : Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens à l'égard des risques liés aux techniques de procréation assistée 16
2.1.1 Activité de programme : Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les techniques de procréation assistée 16
Résumé de l'activité de programme 16
Avantages pour les Canadiens 18
Analyse du rendement 18
Leçons apprises 18
2.1.2 Activité de programme : Information sur la santé et gestion des connaissances sur les techniques de procréation assistée 19
Résumé de l'activité de programme 19
Avantages pour les Canadiens 23
Analyse du rendement 23
Leçons apprises 23
Section 3 : Renseignements supplémentaires 24
3.1 Points saillants financiers 25
3.2 Liste des tableaux présentant des renseignements supplémentaires 27

Message de la ministre

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport ministériel sur le rendement de Procréation assistée Canada pour 2008-2009.

Mise sur pied au début de l'année 2007, Procréation assistée Canada (PAC) est chargée de protéger et de promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et les droits des Canadiens qui ont recours aux techniques de procréation assistée ou qui en sont nés, ainsi que d'encourager l'application de principes éthiques dans le cadre de l'utilisation et de l'élaboration de ces techniques.

L'établissement d'une agence fédérale de réglementation, en particulier dans un domaine complexe et en évolution rapide tel que celui de la procréation assistée, exige une planification minutieuse. Au cours de la dernière année, l'Agence n'a eu de cesse de rechercher tous les moyens possibles de garantir la validité de son travail qui consiste à assurer la sécurité et l'éthique des activités de procréation assistée au Canada.

Par des consultations et de la collaboration avec les groupes d'intervenants, ainsi que par le suivi des progrès en matière de pratiques scientifiques dans le domaine de la procréation assistée, l'Agence a cherché à développer et à améliorer l'infrastructure et les réseaux à l'appui de son mandat.

Ce travail fondamental et rigoureux est essentiel en vue de renforcer la capacité de l'Agence à protéger la santé et la sécurité des Canadiens qui font appel à des méthodes de procréation assistée pour fonder une famille; méticuleuse et inclusive, cette façon d'assumer ses responsabilités profitera à tous les Canadiens concernés ou intéressés par la question de la procréation assistée.

L'honorable Leona Aglukkaq
Ministre de la Santé

Message de la présidente

De plus en plus fréquemment, des médias nationaux et internationaux racontent l'histoire d'individus, aux quatre coins du monde, qui sont concernés par l'emploi de méthodes de procréation artificielle et par les progrès dans ce domaine. Ces reportages confirment un état de fait que nous connaissons bien à Procréation assistée Canada : s'il est indéniable que ces technologies sont porteuses d'espoir pour de nombreuses familles, leur complexité impose que les organismes de réglementation, les praticiens et les usagers soient conscients des risques et des conséquences liés à ces pratiques changeantes.

Afin d'assurer un leadership efficace au regard de ce secteur de l'activité humaine en rapide évolution, l'Agence doit rester en contact étroit avec ses différents partenaires. C'est pour cette raison que les questions de sensibilisation et de collaboration se sont trouvées au cours de la dernière année au cœur des initiatives de l'Agence.

Dans le cadre de ses échanges avec les responsables des politiques, les praticiens, les chercheurs, les patients concernés par la procréation assistée, leur progéniture et les Canadiens intéressés par la question, l'Agence continue à rechercher des données sur les risques pris par ceux qui ont recours aux méthodes de procréation assistée et sur les possibilités qui s'offrent à eux. L'Agence a mené de vastes consultations sur les considérations scientifiques, légales et sociales liées aux organismes de surveillance, tout en poursuivant le contrôle des activités et des normes internationales en matière de procréation assistée.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur de nouveaux règlements de Santé Canada, l'Agence a par ailleurs consolidé ses plans et priorités relativement aux activités de recherche, de suivi et de mise en conformité qui viendront appuyer l'accomplissement de son mandat d'organisme fédéral de réglementation dans le domaine des techniques de procréation.

Je suis satisfaite des progrès accomplis au cours de la dernière année en ce qui concerne le renforcement des liens, des systèmes et des ressources de l'Agence. Les Canadiens continueront à profiter de l'approche minutieuse et collaborative choisie par l'Agence afin de mettre sur pied une agence transparente dont le but est de servir ceux et celles qui ont recours à des techniques de procréation assistée ou qui ont été conçus à l'aide de ces techniques.

La présidente,
D[re] Elinor Wilson

SECTION 1: SURVOL DE L'AGENCE

1.1 Renseignements sommaires

Raison d'être

L'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée (aussi appelée Procréation assistée Canada, ou PAC) a été constituée en 2006 en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur la procréation assistée*. Cette loi vise à protéger et à promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et les droits de ceux et celles qui ont recours à des techniques de procréation assistée. Elle interdit en outre des activités inacceptables telles que le clonage humain, le choix du sexe et la commercialisation des capacités de reproduction humaine et impose des contrôles à la recherche en matière de procréation assistée.

Responsabilités

PAC est l'agence de réglementation fédérale chargée de protéger et de promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et les droits des Canadiens qui ont recours à des techniques de procréation assistée ou qui en sont nés.

L'Agence a également la responsabilité de promouvoir un environnement dans lequel des principes éthiques s'appliquent à toutes les questions liées à la procréation assistée, tout en contribuant à des progrès scientifiques au profit des Canadiens.

Le mandat et les responsabilités de PAC sont stipulés dans la *Loi sur la procréation assistée*. Les principales responsabilités de l'Agence visent notamment à :

- mettre en œuvre et administrer un cadre d'autorisation pour les activités réglementées, y compris les procédures de procréation assistée et les recherches connexes;
- élaborer une stratégie d'inspection qui assurera la conformité à la *Loi sur la procréation assistée* et à ses règlements;
- créer et tenir à jour un Registre national de renseignements médicaux personnels lié à la procréation assistée, appelé à devenir un élément clé d'une stratégie plus globale de surveillance de la santé en lien avec le domaine;
- devenir un centre d'expertise sur la procréation assistée en recueillant et en diffusant de l'information publique;
- communiquer avec les intervenants et les impliquer sur les questions de procréation assistée;
- fournir des conseils à la ministre de la Santé sur les questions de procréation assistée.

Résultat stratégique

Pour mener à bien son mandat, l'Agence vise à obtenir le résultat stratégique suivant :

> Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens à l'égard des risques liés aux techniques de procréation assistée.

Architecture des activités de programme

Le diagramme ci-dessous illustre le cadre complet des activités de programme de PAC, dont la synergie contribue aux progrès réalisés par l'Agence pour atteindre ce résultat stratégique.

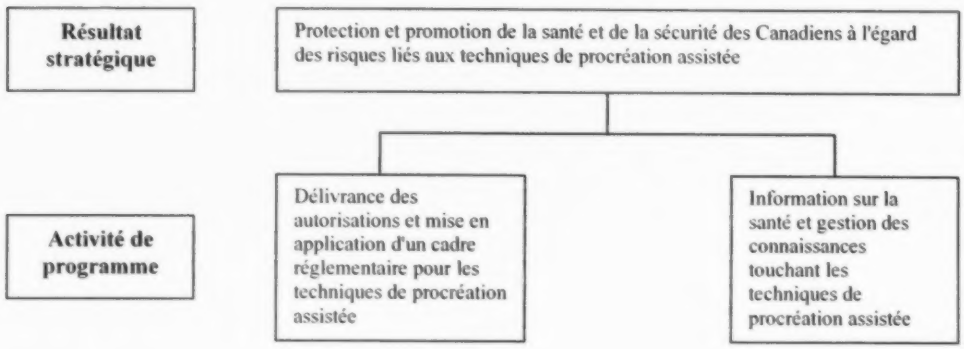

1.2 Résumé du rendement

Ressources financières pour 2008-2009

(milliers de $)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
12 418	12 418	5 289

Le total des autorisations s'élevait à 12,4 millions de dollars, en partie en raison du report de fonds non dépensés au cours des années précédentes, préalablement à la création de l'Agence. Le montant des dépenses réelles a atteint 5,3 millions de dollars. L'insuffisance des dépenses réelles s'explique par la mise en œuvre progressive du mandat de l'Agence, parallèlement à l'élaboration des règlements de Santé Canada.

Ressources humaines pour 2008-2009
(ÉTP)

Ressources prévue	Ressources réelle	Écart
44	16	28

Des progrès significatifs ont été réalisés au cours de l'année en matière de dotation. L'affection de personnel a été entreprise au fur et à mesure de la mise en œuvre progressive du mandat de l'Agence.

Résultat stratégique 1 : Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens à l'égard des risques liés aux techniques de procréation assistée		
Indicateur de rendement	**Objectifs**	**Rendement de 2008-2009**
*À mesure que les règlements entrent en vigueur, élaborer des lignes directrices opérationnelles pour administrer la *Loi sur la procréation assistée* et les règlements afférents.	*Avant que les règlements n'entrent en vigueur : • Réaliser le travail de base nécessaire pour mettre en œuvre un cadre d'autorisation pour les activités réglementées et constituer un registre de renseignements. médicaux personnels. • Élaborer une stratégie d'inspection afin de garantir la conformité à la *Loi sur la procréation assistée* et à ses règlements. • Élaborer et mettre en œuvre progressivement une stratégie de sensibilisation des intervenants et un plan de diffusion de l'information.	L'Agence a considérablement progressé au regard de l'élaboration des systèmes, politiques et procédures nécessaires en vue de la mise en œuvre d'un cadre d'autorisation et d'inspection pour les activités liées à la procréation assistée au Canada. Par ailleurs, l'Agence a collaboré avec quelques intervenants majeurs à l'amélioration de sa capacité de collecte, de stockage et d'analyse des renseignements destinés au Registre des renseignements médicaux personnels. Forte de la mise en place d'une stratégie provisoire de conformité et d'application, l'Agence a entrepris de sensibiliser les autres organismes d'exécution et d'accréditation et de collaborer avec eux, tout en continuant à réagir aux allégations de violation et à assurer le suivi de la conformité à l'article 8 de la *Loi sur la procréation assistée*. Enfin, l'Agence a accru ses efforts de sensibilisation sur un certain nombre de fronts. Elle a ainsi mis sur pied un groupe consultatif d'experts, amorcé des échanges internationaux de renseignements, collaboré avec des organisations nationales travaillant sur les questions de procréation assistée, et lancé un site Web complet destiné à tous les Canadiens intéressés ou concernés par les techniques de procréation assistée.

*L'indicateur et les cibles de rendement en matière de résultat stratégique ont été intégrés à partir du cadre ministériel de mesure du rendement (décembre 2008) et du Rapport 2009-2010 sur les plans et les priorités.

Activité de programme	Dépenses réelles 2007-2008 (milliers de $)	2008-2009				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les techniques de procréation assistée.	3 051	7 803	7 803	7 803	2 803	Des Canadiens en santé
Information sur la santé et gestion des connaissances touchant les techniques de procréation assistée.	1 847	4 615	4 615	4 615	2 486	Des Canadiens en santé

Contribution des priorités aux résultats stratégiques

Priorités opérationnelles	Type	Progrès accomplis	Liens avec les résultats stratégiques
1. Protéger et promouvoir la santé et la sécurité des Canadiens qui ont recours aux techniques de procréation assistée ou qui en sont nés.	En cours	Satisfait à presque tous (dans le cadre réglementaire actuel). Voir résumé du rendement pour le résultat stratégique 1.	Résultat stratégique 1 Permettra de garantir que les Canadiens ayant recours à des techniques de procréation assistée sont conscients des risques associés à ces techniques et sont protégés contre ces derniers.
2. Contribuer à l'élaboration des règlements de Santé Canada en matière de procréation assistée.	Mi-parcours	Satisfait à tous PAC a activement contribué au processus d'élaboration de règlements de Santé Canada.	Résultat stratégique 1 Conférera l'autorité indispensable à la protection et à la promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens en faisant respecter les règlements.
3. Accroître la sensibilisation des Canadiens et des professionnels de la santé en ce qui a trait à la procréation assistée et au rôle de l'Agence.	En cours	Satisfait à presque tous Voir résumé du rendement pour le résultat stratégique 1.	Résultat stratégique 1 Protège la santé et la sécurité des Canadiens en leur fournissant les renseignements nécessaires à la prise de décisions éclairées au sujet des techniques de procréation assistée, ainsi que sur le rôle de l'Agence au regard de la réglementation des pratiques de procréation assistée.

Priorités de gestion	Type	Progrès accomplis	Liens avec les résultats stratégiques
1. Fournir à PAC la capacité de mettre en œuvre les règlements.	Mi-parcours	Satisfait dans une certaine mesure Voir résumé du rendement pour le résultat stratégique 1.	Résultat stratégique 1 Pour protéger et promouvoir la santé et la sécurité des Canadiens, l'Agence doit disposer de ressources et de systèmes adaptés pour faire respecter les règlements en matière de procréation assistée.
2. Développer les outils nécessaires à la diffusion de l'information sur la procréation assistée.	En cours	Satisfait à presque tous Voir résumé du rendement pour le résultat stratégique 1.	Résultat stratégique 1 Améliorera la promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens en leur fournissant des renseignements plus aisément accessibles en vue de prendre des décisions éclairées au sujet des techniques de procréation assistée, ainsi que sur le rôle de l'Agence au regard de la réglementation des pratiques de procréation assistée.

Analyse des risques

Depuis sa création, l'Agence surveille et gère activement les risques. Récemment, elle a entrepris un examen systématique des risques afin de documenter entièrement ses plans visant à les gérer et d'intégrer dans son cycle de planification un processus de surveillance et de préparation de rapports sur ces risques. Ce processus constituera pour l'Agence un cadre global et provisoire de gestion des risques, lequel sera mis à jour et révisé au moment où le cadre réglementaire complet sera mis en œuvre.

Peu de domaines évoluent plus rapidement que celui de la procréation assistée. Chaque innovation technologique a des implications sanitaires, éthiques, sociales et économiques. PAC est en train de mettre en place les ressources et les mécanismes qui lui permettront, dans ce contexte en rapide évolution, de se tenir au courant tant des progrès scientifiques que des évolutions à l'échelle internationale. Le comité de consultation scientifique récemment créé, qui rassemble des experts reconnus de ce domaine, constitue l'un de ces mécanismes.

En tant que nouvelle agence, PAC doit relever le défi qui consiste à mettre en place l'infrastructure (c.-à-d. les politiques, les procédures et les systèmes) requise pour gérer efficacement et concrètement ses activités, en plus des systèmes spécialisés qui seront nécessaires pour mettre en œuvre le processus de réglementation une fois que les règlements seront en vigueur. L'Agence est en train de mettre en œuvre un cadre de gestion de l'information qui assurera la continuité et la sauvegarde de toute son information, actuellement et lorsque ses activités seront transférées à l'administration centrale de l'Agence, à Vancouver. La création des systèmes requis pour administrer les règlements et le Registre de renseignements médicaux personnels progresse étape par étape et de façon modulaire, grâce à l'utilisation de pratiques exemplaires qui garantissent l'harmonisation avec les règlements en cours d'élaboration par Santé Canada. L'Agence fait appel à des ressources spécialisées pour faire en sorte que les renseignements médicaux personnels que l'Agence finira par recueillir seront correctement analysés et sauvegardés.

PAC a reconnu dès le début l'importance de travailler en collaboration avec divers groupes d'intervenants pour la réalisation de son mandat. L'Agence a travaillé à l'élaboration d'une stratégie complète de sensibilisation des intervenants qui s'appuiera sur les efforts fructueux déployés jusqu'à présent pour assurer une identification et une implication appropriées des intervenants. La promotion de la sensibilisation et de la compréhension du public et des intervenants sera un élément clé pour la réalisation des objectifs de l'Agence.

La planification des ressources de l'Agence pose un défi, car celle-ci doit tenir compte de l'achèvement de l'établissement de l'organisation, du moment prévu de l'entrée en vigueur des règlements et des plans de finalisation du déménagement des activités à Vancouver. Une stratégie de ressources humaines a été élaborée, des postes clés ont été comblés par des employés nommés pour des périodes indéterminées et les plans intégrés d'activité et de gestion des ressources humaines sont examinés et mis à jour régulièrement.

Profil des dépenses

Tendances des dépenses

PAC a dépensé 5,3 millions de dollars en vue d'obtenir les résultats escomptés au regard de ses activités de programme et de contribuer à la réalisation de ses résultats stratégiques en 2008-2009.

La figure ci-dessous illustre la tendance des dépenses de l'Agence pour la période allant de 2006-2007 à 2008-2009.

Tendances des dépenses

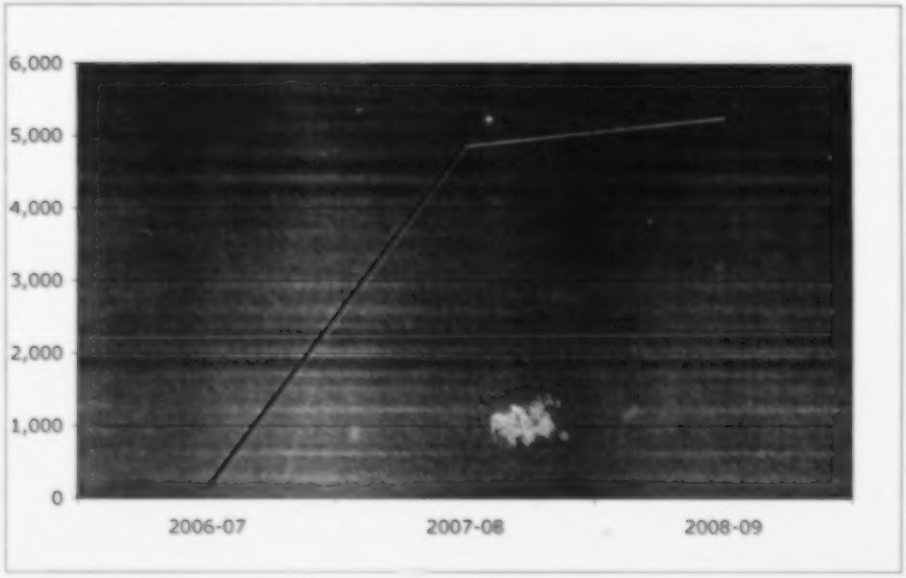

PAC a entrepris ses activités en février 2007 et a dépensé au total durant ses premiers mois d'existence, en 2006-2007, la somme de 134 000 $. De 2007-2008 à 2008-2009, les dépenses de PAC sont passées de 4,9 à 5,3 millions de dollars, à mesure que l'Agence était aménagée, que du personnel était embauché et que l'infrastructure nécessaire pour remplir son mandat était mise en place.

Postes votés et postes législatifs
(milliers de $)

Poste voté ou législatif (L)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	Dépenses réelles 2006-2007	Dépenses réelles 2007-2008	Budget principal des dépenses 2008-2009	Dépenses réelles 2008-2009
15	Dépenses de fonctionnement.	130	4 616	11 783	4 932
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.	4	282	635	357
	Total	**134**	**4 898**	**12 418**	**5 289**

Le Parlement a approuvé les 12,4 millions de dollars de ressources pour l'Agence, ainsi qu'en atteste son Rapport 2008-2009 sur les plans et les priorités. Le total des dépenses réelles de l'Agence pour 2008-2009 s'est élevé à 5,3 millions de dollars.

Le seul poste législatif pour PAC concerne les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, qui atteignent 357 195 $.

SECTION 2 : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

2.1 Résultat stratégique 1 : Protection et promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens à l'égard des risques liés aux techniques de procréation assistée

2.1.1 Activité de programme : Délivrance des autorisations et mise en application d'un cadre réglementaire pour les techniques de procréation assistée					
Ressources financières 2008-2009 (milliers de $)			Ressources humaines 2008-2009 (ÉTP)		
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	Ressources prévue	Ressources réelle	Écart
7 803	7 803	2 803	22	7	15

Résumé de l'activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État de rendement	Sommaire du rendement
Cadre d'autorisation et d'inspection efficace et efficient.	Une fois les règlements votés, un cadre documenté d'autorisation et d'inspection diffusé auprès des cliniques et des intervenants qui permettra la mise en place d'inspections en conformité avec ledit cadre.	Élaborer des documents d'orientation, des politiques administratives et des systèmes de traçage électronique relativement à l'autorisation et l'inspection des cliniques et des installations liées à la procréation assistée.	Satisfait dans une certaine mesure	• Il est important de noter que la publication des ébauches de règlements relevant de la *Loi sur la procréation assistée* a été repoussée par Santé Canada, dans l'attente de l'avis de la Cour suprême du Canada sur certains aspects de constitutionnalité de la *Loi sur la procréation assistée*. • En s'appuyant sur sa stratégie provisoire d'observation et d'application de la Loi, laquelle a trait au respect des interdictions et de la conformité des activités réglementées relevant de la *Loi sur la procréation assistée*, l'Agence a défini des exigences opérationnelles pour les activités réglementées et les autorisations d'établissements, et entrepris la conception du processus de demande d'autorisation. • PAC officialise son processus pour gérer les allégations de violation de la *Loi sur la procréation assistée* et de ses règlements, par son PE avec l'Inspectorat de Santé Canada. • Conformément à ce processus, l'Agence a répondu à toutes les allégations portées à son attention. Elle a par ailleurs entrepris et mené à terme une évaluation de la conformité clinique de la procréation assistée avec l'article 8 de la *Loi sur la procréation assistée* et ses règlements. • Grâce à ses interactions avec d'autres partenaires du portefeuille de la

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État de rendement	Sommaire du rendement
				Santé, PAC a été en mesure de mettre en évidence des modèles de bases de données réglementaires en matière de pratiques exemplaires susceptibles d'être adaptés à l'infrastructure du système de PAC.
Des intervenants bien informés et engagés	Communication du cadre aux intervenants, par différents moyens tels que contact direct, présentations lors de forums professionnels, documentation et moyens électroniques tels que site Web.	Participer ou apporter son soutien à des groupes d'intervenants, des associations, ordres, et organes d'autorisation et d'accréditation professionnels, au regard de l'élaboration d'autres instruments politiques de soutien (p. ex., normes, directives nationales, modèles d'accréditation, etc.).	Satisfait à presque tous	• PAC a continué à nouer des liens productifs avec des intervenants au moyen de groupes de travail, ainsi que de présentations officielles et non officielles parrainés par PAC. • PAC a commencé à collaborer avec plusieurs partenaires, notamment avec Agrément Canada, à l'élaboration d'un modèle intégré d'inspection et d'accréditation destiné à minimiser le fardeau administratif pesant sur les parties soumises à la loi. • PAC a continué à apporter son soutien et à participer aux groupes de travail de la Société canadienne de fécondité et d'andrologie (SCFA) et de l'Association canadienne de normalisation (CSA), afin d'élaborer des directives nationales en matière de procréation assistée. • PAC a assuré plusieurs présentations de son mandat, de son rôle réglementaire et de ses activités auprès des intervenants et des cliniques de procréation assistée.
	Mise en œuvre d'un calendrier de recherche sur les questions de procréation assistée.	Collaborer avec les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) afin de garantir que les recherches relevant du mandat de PAC sont menées de manière opportune, rigoureuse, transparente et rentable .	Satisfait à tous	• PAC et les IRSC ont organisé conjointement un atelier d'experts pour l'élaboration d'un calendrier national de recherche dans le domaine de la procréation assistée. • PAC a également travaillé avec les IRSC sur un projet de transfert de connaissances et à la planification du lancement d'une possibilité de financement de projets de recherche sur les questions psychosociales liées à la procréation assistée. • Des fonctionnaires de PAC ont assisté à des réunions du Comité de surveillance des cellules souches des IRSC, à des études nationales de cohorte et à des ateliers sur les gamètes en santé.

Avantages pour les Canadiens

Grâce à cette activité de programme, PAC contribue à une approche gouvernementale d'ensemble pour des Canadiens en santé. L'Agence protège notamment la santé, la sécurité, la dignité et les droits des Canadiens ayant recours à des techniques de procréation assistée en surveillant la conformité des pratiques à la *Loi sur la procréation assistée* et à ses règlements.

Analyse du rendement

Parallèlement à l'élaboration de règlements et de politiques par Santé Canada, ces travaux ont été influencés par un avis de la Cour d'appel du Québec quant à la constitutionnalité de certaines dispositions de la *Loi sur la procréation assistée*. Le gouvernement du Canada a fait appel de cet avis auprès de la Cour suprême du Canada et a décidé de ne pas pré-publier les règlements avant la décision finale de la Cour concernant ces questions de constitutionnalité. En attendant, PAC a axés ses efforts vers l'atteinte des objectifs placés sous son contrôle. PAC a continué à solliciter, à évaluer et à comparer les avis et les modèles de ses homologues et des intervenants, dans le but de construire un cadre efficace et adapté pour l'autorisation et l'inspection des cliniques et des installations de procréation assistée du Canada.

Par ailleurs, l'Agence a noué de nouveaux liens avec des groupes d'intervenants et des organes d'autorisation et d'accréditation, tout en continuant à soutenir des associations médicales avec lesquelles elle collabore, à encourager une intégration optimale des expertises et des perspectives afin d'élaborer des directives nationales pour la procréation assistée. Enfin, l'Agence a cherché à s'assurer que tous les autres systèmes connexes et les ressources nécessaires en vue de la réalisation de ses priorités opérationnelles étaient bien en place.

Leçons apprises

Dans l'attente des règlements supplémentaires nécessaires à l'entrée en vigueur des principaux éléments de la *Loi sur la procréation assistée* qui lui conféreront l'autorité nécessaire à la mise en œuvre et à l'application des dispositions de la loi, PAC a continué à consulter les principaux groupes d'intervenants et les principales associations afin d'intégrer, dans ses politiques et procédures d'autorisation et d'inspection liées à la procréation assistée, les pratiques exemplaires mises en place par d'autres institutions, des organismes de mise en conformité et d'exécution, ainsi que des organes d'accréditation.

2.1.2 Activité de programme : Information sur la santé et gestion des connaissances sur les techniques de procréation assistée					
Ressources financières 2008-2009 (milliers de $)			**Ressources humaines 2008-2009 (ÉTP)**		
Dépenses prévues	**Total des autorisations**	**Dépenses réelles**	**Ressources prévues**	**Ressources réelles**	**Écart**
4 615	4 615	2 486	22	9	13

Résumé de l'activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État de rendement	Sommaire du rendement
Un Registre de renseignements personnels sur la santé intégré à un éventuel réseau de surveillance de la procréation assistée .	Une fois les règlements mis en place, élaborer un registre de renseignements médicaux personnels intégré à un réseau global de surveillance.	Élaborer un registre de renseignements médicaux personnels susceptible de fonctionner comme un élément d'un réseau global de surveillance de la procréation assistée.	Satisfait dans une certaine mesure	• A travaillé avec Santé Canada à l'élaboration de règlements qui spécifieront les renseignements médicaux devant être recueillis aux fins de rapport et tenus à jour par l'Agence au sein du registre de renseignements médicaux personnels (RRMP). • PAC a continué à améliorer les exigences opérationnelles pour les systèmes et les bases de données requises pour le Registre de renseignements médicaux personnels, au moyen d'une consultation élargie et inclusive avec les principaux intervenants. • PAC a mandaté la Société canadienne de fécondité et d'andrologie (SCFA) afin qu'elle examine, évalue et formule des recommandations en vue d'améliorer sa collecte des renseignements relatifs aux cycles de traitement mis volontairement à disposition par les cliniques de fertilité au Canada ayant recours à des techniques de procréation assistée. L'objectif est de fournir des données médicales de qualité relativement aux activités liées aux techniques de procréation assistée au Canada, afin de se conformer aux exigences réglementaires de PAC une fois les règlements entrés en vigueur. • PAC a par ailleurs demandé à la SCFA et à d'autre intervenants de définir des mesures destinées à éclairer la surveillance médicale liée aux techniques de procréation assistée.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État de rendement	Sommaire du rendement
Permettre aux responsables des politiques, aux professionnels de la santé, aux parents, aux enfants issus de procédures de procréation assistée, aux chercheurs et au public canadien d'accéder à de l'information en matière de procréation assistée .	Constituer un comité de consultation scientifique.	Constituer un comité de consultation scientifique à même de dispenser à PAC des conseils et des avis de valeur concernant les progrès et les questions scientifiques émergentes liés à la procréation assistée.	Satisfait à tous	• Un comité de consultation scientifique (CCS) comprenant 13 membres a été mis sur pied afin de proposer, en continu et rapidement, des avis au Conseil d'administration de PAC au sujet de questions scientifiques actuelles ou émergentes en matière de recherche sur la procréation assistée ou sur les embryons au Canada et au niveau international, notamment en ce qui a trait aux possibilités diagnostiques et thérapeutiques, aux nouvelles technologies, ainsi qu'aux normes et procédures. • Présidé par le Dr John Collins, une autorité internationale en matière de procréation assistée, ce comité est composé d'experts de renommée mondiale dans le domaine de la recherche sur la procréation assistée, notamment des représentants des sciences fondamentales et sociales, ainsi que des spécialistes en recherche clinique provenant des meilleures universités canadiennes et américaines. • Le CCS a élaboré son plan de travail et défini ses priorités, et mis en œuvre un processus visant à gérer les pratiques novatrices et la détection des progrès futurs dans le domaine de la procréation assistée.
	Entrer en contact direct avec les autres agences internationales chargées des questions de procréation assistée.	Assurer la liaison avec les agences équivalentes chargées de la procréation assistée dans les autres pays du monde, dans l'optique de partager les pratiques exemplaires et d'encourager des approches communes à la réglementation de la sécurité et de l'efficacité de la procréation	Satisfait à tous	• PAC a organisé le premier Forum international sur les soins génésiques transfrontaliers, sur invitation, à Ottawa en janvier 2009. Plus de 50 délégués, parmi lesquels des responsables de réglementation d'Australie, d'Inde, de Belgique, du Royaume-Uni, de la Commission européenne, de France et d'Italie, ont pris part à cette réunion de travail. Ce forum visait à permettre un partage des expériences et à établir un consensus entre les pays et organismes participants sur certains principes à la base de soins sûrs et de qualité pour les patients bénéficiant de soins génésiques hors de leur pays de résidence. • PAC a conclu une entente pour faciliter l'échange de personnel avec la Human Fertilisation and Embryology Authority (HFEA) britannique, afin de fournir un point de vue opérationnel au modèle

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État de rendement	Sommaire du rendement
		assistée, dans le respect de principes éthiques.		d'autorisation et d'inspection de la HFEA.
	Créer un site Web PAC, ainsi que d'autres outils visant à la diffusion de l'information.	Concevoir et tenir à jour un site Web contenant des renseignements pertinents pour les patients, les fournisseurs de soins, les praticiens et les enfants issus de procédures de procréation assistée.	Satisfait à tous	• Le site Web de PAC a été lancé en septembre 2008 et des travaux sont en cours en vue d'améliorer l'offre de renseignements. • Par ailleurs, l'Agence a mis en place un service de courriel pour communiquer avec elle, ainsi qu'un numéro sans frais pour répondre aux questions et préoccupations du public.
	Accroître la circulation de l'information à propos de la procréation assistée auprès des intervenants et du public au moyen de divers outils de sensibilisation et de partenariats.	Mise à disposition de renseignements sur les questions de procréation assistée pour les professionnels de la santé et pour le public, par l'intermédiaire de bulletins, de présentations dans le cadre de conférences, de rapports annuels, de brochures et de rapports publiés dans des journaux.	Satisfait à tous	• PAC a encouragé les intervenants et les chercheurs à s'engager à entreprendre des recherches et à en communiquer les résultats sur des sujets tels que l'incidence des naissances multiples, ou encore les conséquences du recours à des techniques de procréation assistée, à l'occasion de conférences, de séminaires et de forums universitaires. • Composé de représentants de PAC, de la Société canadienne de fertilité et d'andrologie (SCFA), ainsi que de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC), le Comité tripartite s'est réuni régulièrement pour partager de l'information et formuler des recommandations à l'intention des organisations respectives sur les initiatives actuelles et futures. • Un comité de rédaction a été mis en place. Composé de représentants des différents groupes d'intervenants, ce comité a pour objet d'aider PAC à évaluer les besoins en information et à transmettre des messages efficaces. • Deux bulletins et un rapport annuel ont été élaborés, puis diffusés auprès des intervenants afin de les tenir informés des activités de PAC et de questions liées à la procréation assistée. • Deux dépliants d'information à l'intention des patients ont été diffusés, l'un relatif à la *Loi sur la procréation assistée*, l'autre au sujet du conseil

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État de rendement	Sommaire du rendement
				génétique, en partenariat avec l'Association canadienne des conseillers en génétique (ACCG).
	Renforcer la coordination et la collaboration entre les différents acteurs sur les questions de procréation assistée.	Travailler en collaboration avec les provinces et les territoires pour déterminer et harmoniser les questions d'intérêt commun, et établir un régime de procréation assistée efficace, efficient et homogène qui protège la santé et la sécurité de tous les Canadiens et des enfants issus de la procréation assistée.	Satisfait dans une certaine mesure	• PAC a mis en place des échanges avec des fonctionnaires provinciaux et territoriaux en charge de statistiques cruciales et du droit de la famille. • Par ailleurs, PAC a organisé des débats avec la SCFA sur le thème de l'harmonisation de la collecte des données liées aux techniques de procréation assistée.

Avantages pour les Canadiens

L'établissement d'un éventuel Registre de renseignements médicaux personnels (RRMP) sera crucial en vue de surveiller et d'améliorer la sécurité et l'efficacité des procédures de procréation assistée. Ce registre constituera par ailleurs une ressource précieuse pour les enfants conçus par des techniques de procréation assistée, en ce qu'il leur permettra d'obtenir de l'information sur leurs antécédents médicaux et génétiques. Le RRMP est appelé à devenir un élément clé d'un système élargi de surveillance médicale de la procréation assistée en mesure de fournir l'information nécessaire pour déterminer si les personnes ayant recours à des techniques de procréation assistée et les enfants conçus par ces techniques risquent de subir des effets néfastes pour la santé. Grâce à son site Web et à ses autres produits d'information, PAC s'affirme actuellement auprès des responsables des politiques, des professionnels de la santé et des Canadiens comme un centre d'expertise et un carrefour d'information sur la procréation assistée. Ces sources d'information permettront ainsi aux Canadiens de prendre des décisions mieux éclairées quant à l'utilisation des techniques de procréation assistée.

Analyse du rendement

Grâce à ses nombreuses initiatives de sensibilisation, l'Agence a continué à solliciter et à considérer les perspectives et les pratiques exemplaires partagées par les responsables des politiques, les praticiens, les patients, les chercheurs et les Canadiens qui ont recours aux techniques de procréation assistée ou qui ont été conçus à l'aide de ces techniques. C'est ainsi que l'Agence a étendu ses réseaux nationaux et internationaux d'experts et d'organismes liés à la procréation assistée, tout en élargissant son offre d'information au moyen de nouveaux outils et de nouvelles technologies. L'Agence progresse de façon constante dans la perspective de la réalisation de son objectif, à savoir devenir le centre d'expertise du Canada sur les questions liées à la procréation assistée.

Leçons apprises

Deux années seulement après le début de son mandat, l'Agence a mené des consultations actives et examiné des pratiques, des procédures et des normes mises en avant par des experts et des organismes nationaux et internationaux travaillant dans ce domaine en perpétuelle évolution qu'est la procréation assistée, afin de tirer profit de l'expérience de ses homologues internationaux et d'asseoir la planification et la mise en œuvre de politiques et de procédures dans le domaine de la procréation assistée au Canada.

SECTION 3: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Points saillants financiers

Les points saillants financiers présentés dans le présent Rapport ministériel sur le rendement visent à fournir une vue d'ensemble de la situation financière de PAC. Vous trouverez les états financiers de l'Agence sur le site Web de PAC, à l'adresse suivante :

http://www.ahrc-pac.gc.ca/doc.php?sid=32&lang=fra

(milliers de $)

État condensé de la situation financière **En fin d'exercice (31 mars 2009)**	**Pourcentage de différence**	**2009**	**2008**
ACTIFS			
Total des actifs	(23 %)	286	371
TOTAL		**286**	**371**
PASSIFS			
Total des passifs	(31 %)	546	796
Équité			
Total des capitaux propres	(39 %)	(259)	(425)
TOTAL		**286**	**371**

(milliers de $)

État condensé de la situation financière **En fin d'exercice (31 mars 2009)**	**Pourcentage de différence**	**2009**	**2008**
DÉPENSES			
Total des dépenses	7 %	5 728	5 309
Chiffres d'affaires			
Total des revenus		0	0
COÛT NET DES OPÉRATIONS		**5 728**	**5 309**

Dépenses par activité de programme

La figure ci-dessous illustre la ventilation des dépenses de l'Agence (dépenses réelles) entre ses deux activités de programme.

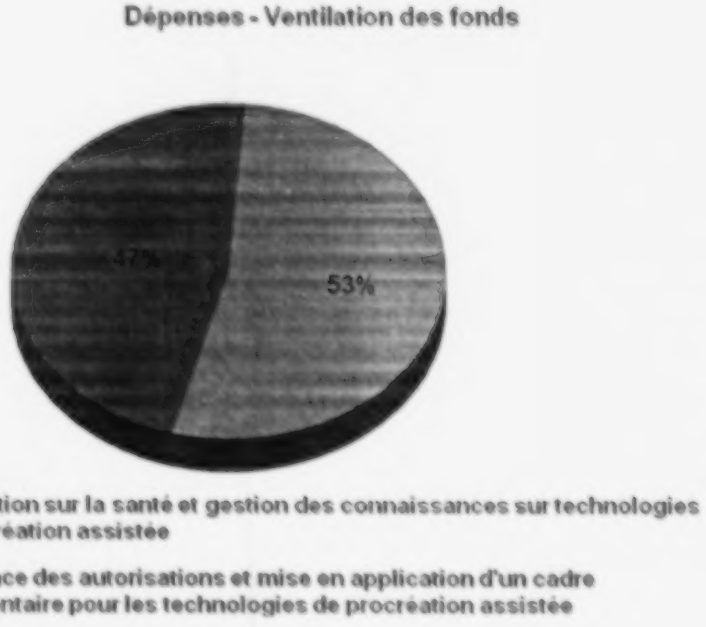

3.2 Liste des tableaux présentant des renseignements supplémentaires

Tous les tableaux contenant des renseignements supplémentaires en format électronique issus du Rapport ministériel sur le rendement de l'Agence pour 2008-2009 sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2008-2009/index-fra.asp.

Tableau 8 : Stratégie de développement durable
Tableau 9 : Achats écologiques
Tableau 10 : Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
Tableau 11 : Vérifications internes et évaluations, 2008-2009